

RÉSERVE BIOLOGIQUE INTÉGRALE D'ASSAN



Pourquoi une réserve biologique sur la montagne d'Assan ?

Située sur des pentes abruptes avec de nombreuses falaises qui empêchèrent la construction de routes ou de chemins, la montagne d'Assan fut de tout temps peu fréquentée. Elle n'a jamais été habitée de façon permanente et a été très peu exploitée. Ainsi, le pastoralisme fut abandonné dès 1914, la dernière exploitation forestière eut lieu en 1972 et le site fut classé en réserve de chasse à partir de 1976. Cet abandon précoce des activités humaines et l'ancienneté des forêts permettent aujourd'hui d'observer des forêts dites subnaturelles, c'est-à-dire très proches de forêts qui n'auraient jamais été exploitées par l'homme. Le massif d'Assan est notamment remarquable par ses peuplements matures de pin sylvestre, espèce typique des Alpes du Sud.

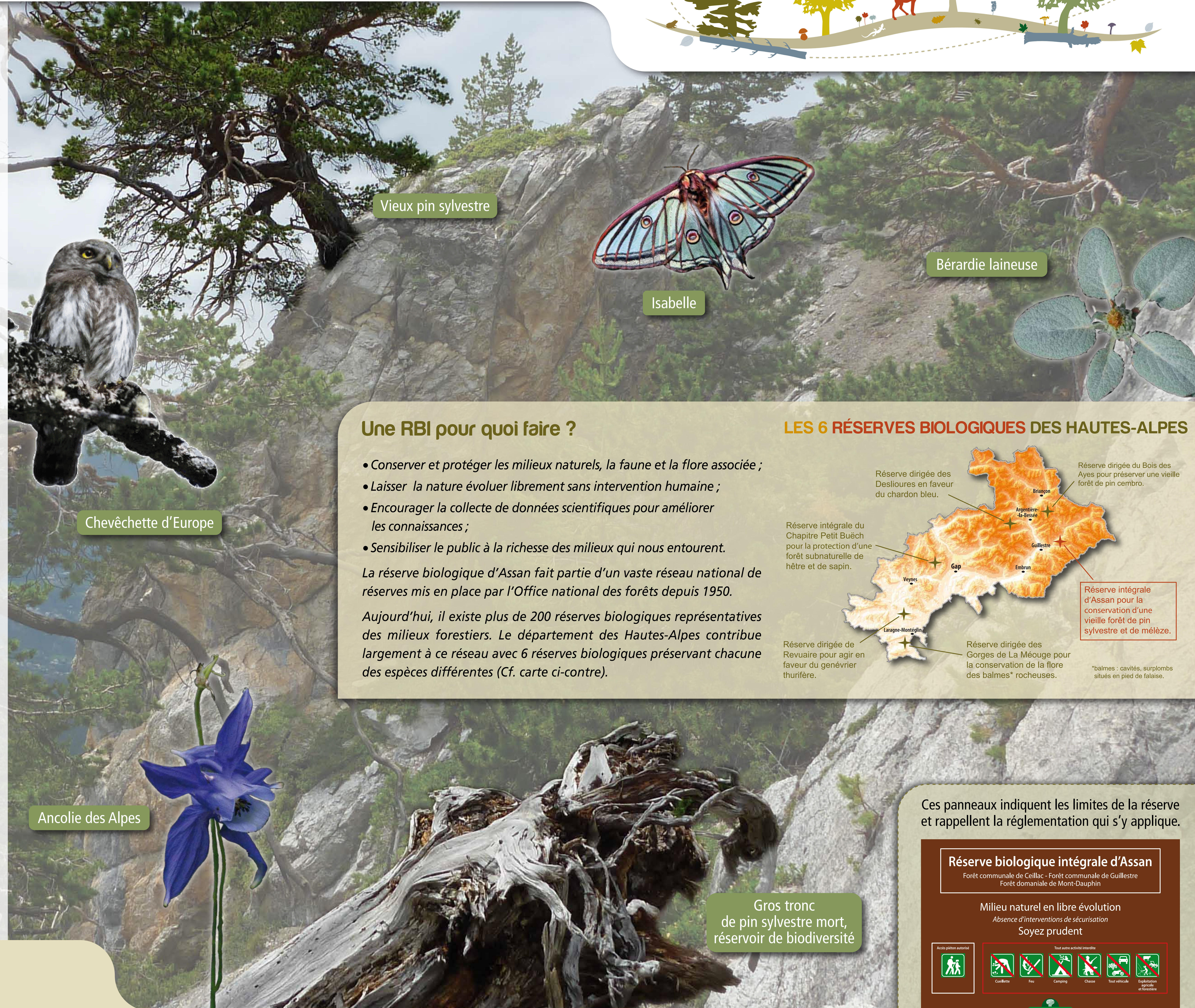
De nombreuses espèces remarquables, animales comme végétales, bénéficient de la quiétude du site et contribuent à sa richesse. La plupart sont liées aux forêts ou aux milieux rocheux. Parmi celles-ci, on peut citer le papillon Isabelle, la chouette Chevêchette d'Europe et deux plantes emblématiques : l'Ancolie des Alpes et la Bérardie laineuse.



Situation

La réserve biologique intégrale d'Assan (RBI), créée en 2014, s'étend à la fois sur les forêts communales de Ceillac et de Guillevestre et sur la forêt domaniale de Mont-Dauphin, propriété de l'État.

Nous sommes au cœur du massif alpin, dans la zone la plus sèche des Alpes méridionales françaises. La réserve occupe les deux versants du sommet d'Assan. La différence d'exposition entre Nord et Sud et l'amplitude altitudinale contribuent à la diversité des milieux et des espèces présentes sur le site.



Vieux pin sylvestre

Isabelle

Bérardie laineuse

Chevêchette d'Europe

Ancolie des Alpes

Gros tronc de pin sylvestre mort, réservoir de biodiversité

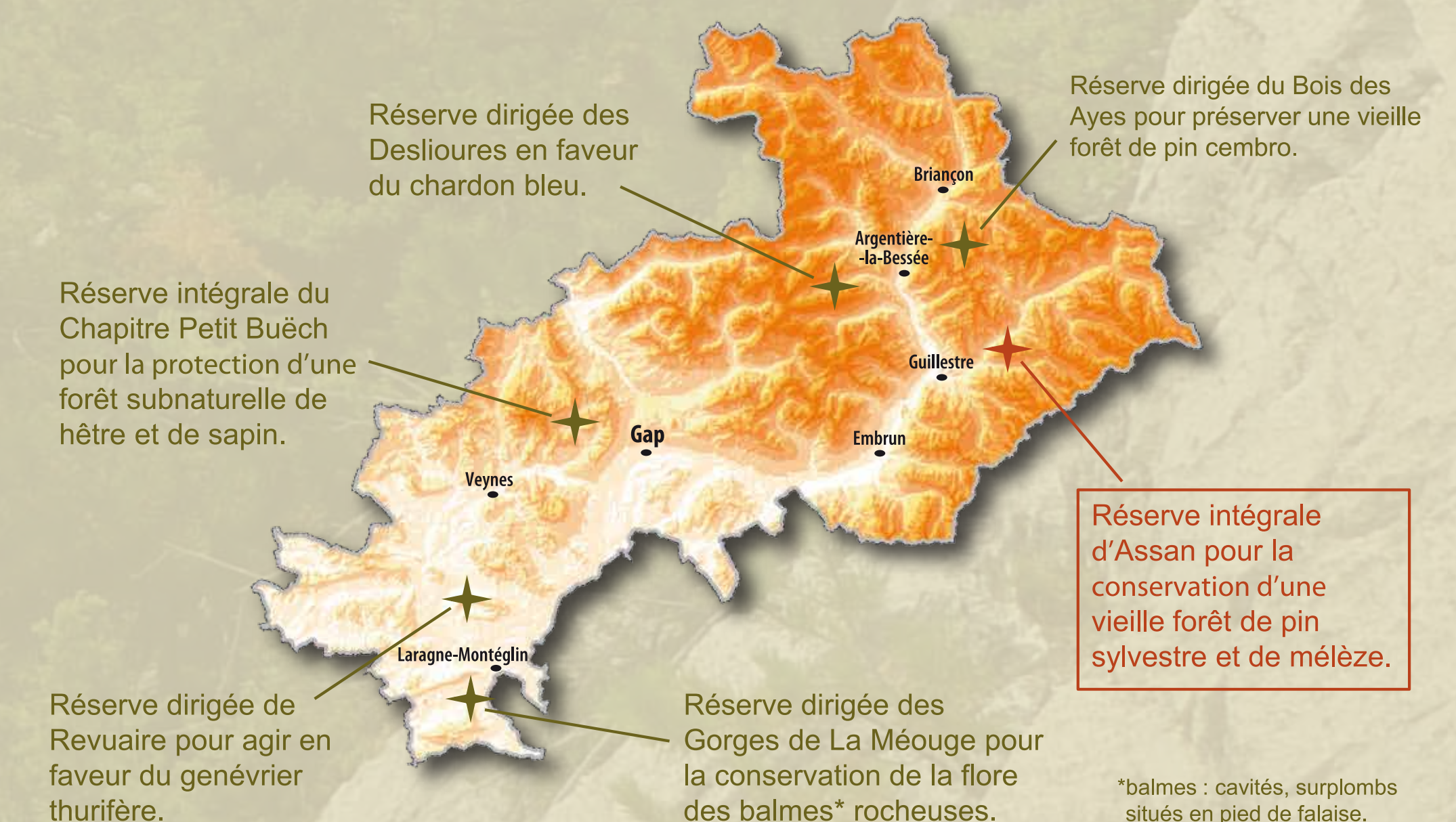
Une RBI pour quoi faire ?

- Conserver et protéger les milieux naturels, la faune et la flore associée ;
- Laisser la nature évoluer librement sans intervention humaine ;
- Encourager la collecte de données scientifiques pour améliorer les connaissances ;
- Sensibiliser le public à la richesse des milieux qui nous entourent.

La réserve biologique d'Assan fait partie d'un vaste réseau national de réserves mis en place par l'Office national des forêts depuis 1950.

Aujourd'hui, il existe plus de 200 réserves biologiques représentatives des milieux forestiers. Le département des Hautes-Alpes contribue largement à ce réseau avec 6 réserves biologiques préservant chacune des espèces différentes (Cf. carte ci-contre).

LES 6 RÉSERVES BIOLOGIQUES DES HAUTES-ALPES



Ces panneaux indiquent les limites de la réserve et rappellent la réglementation qui s'y applique.

Réserve biologique intégrale d'Assan

Forêt communale de Ceillac - Forêt communale de Guillevestre
Forêt domaniale de Mont-Dauphin

Milieu naturel en libre évolution
Absence d'interventions de sécurisation
Soyez prudent



Office National des Forêts



www.onf.fr



Commune de Ceillac